

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

UNIVERSITÉ PARIS II

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle;

Vu les pièces justificatives produites par M. Alberto MOLINA HERNANDEZ, né le 21 Avril 1974 à GRANADA (ESPAGNE) en vue de son inscription au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration internationale;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES** en **ADMINISTRATION INTERNATIONALE**
mention Assez Bien

est délivré, au titre de l'année universitaire 2002-2003, à

M. Alberto MOLINA HERNANDEZ

à qui est conféré le

GRADE DE MASTER

Fait à Paris, le 12 05 2004

Le titulaire

[Signature of the holder]

le Président,



Jacqueline DUVALLEIL DE LA ROCHERE

200400350

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Maurice QUENET

N° PARI I 4205165

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

UNIVERSITÉ DE PARIS

DIPLOME DE ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES

Ce document est imprimé sur du papier filigrané avec des encres réactives et ne peut être ni gommé ni raturé.

Il est affecté d'un numéro (N° xxx xxx./....) dont vous pouvez vérifier l'exactitude auprès du **Service Diffusion de l'Imprimerie Nationale** :

☎ 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97

00 (33) 3 27 93 70 84 ou 3 27 93 70 97 (de l'étranger)

M. ALBERTO DE LA NERVAJUNES
GRAND DE MESTRE



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 10

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

GRADE DE MASTER

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613 - 1 à 4

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université Paris 10 à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ, né le 21 avril 1974 à GRENADE (ESPAGNE), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées Juriste européen

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES JURISTE EUROPÉEN**, *mention passable*

est décerné à **M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ**

à qui est conféré le grade de master

au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Fait à Versailles, le 23 avril 2004

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N° PARX 4859004
/2004200206256

Monsieur Olivier Audéoud

Monsieur Daniel Bancel

Ce document est imprimé sur du papier filigrané avec des encres réactives et ne peut être ni gommé ni raturé.

Il est affecté d'un numéro (N° xxx xxx./....) dont vous pouvez vérifier l'exactitude auprès du **Service Diffusion de l'Imprimerie Nationale** :

☎ 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97

00 (33) 3 27 93 70 84 ou 3 27 93 70 97 (de l'étranger)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS X
DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES

GRADE DE MASTAIRE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1 à 4;
Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;
Vu le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de maitre;
Vu l'arrêté du 12 juillet 2000 relatif aux habilitations de l'université Paris X à délivrer des diplômes d'études approfondies;

Vu les pièces justificatives produites par **M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ**

né le 21 avril 1974 à GRENADE ESPAGNE

en vue de son inscription au diplôme d'études approfondies

DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES DROIT DES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES ET COMMUNAUTAIRES

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires,

LE DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES DROIT DES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES ET COMMUNAUTAIRES

Mention **ASSEZ BIEN**

est délivré au titre de l'année universitaire 2001 - 2002

à **M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ**

à qui est conféré le **GRADE DE MASTAIRE**

Fait à Versailles, le

28 JUIL. 2003

Le titulaire

le Président,



M. AUDEOUD

N° PARX

4122006 0109668 -2

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Daniel BANCEL



Ce document est imprimé sur du papier filigrané avec des encres réactives et ne peut être ni gommé ni raturé.

Il est affecté d'un numéro (N° xxx xxx./....) dont vous pouvez vérifier l'exactitude auprès du **Service Diffusion de l'Imprimerie Nationale** :

☎ 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97

00 (33) 3 27 93 70 84 ou 3 27 93 70 97 (de l'étranger)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

UNIVERSITÉ PARIS II

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2000 relatif aux habilitations de l'université Paris 2 à délivrer des diplômes d'études approfondies;

Vu les pièces justificatives produites par M. Alberto MOLINA HERNANDEZ, né le 21 Avril 1974 à GRANADA (ESPAGNE) en vue de son inscription au diplôme d'études approfondies en droit international;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de maitre

le **DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES en DROIT INTERNATIONAL**

est délivré, au titre de l'année universitaire 2001-2002, à **M. Alberto MOLINA HERNANDEZ**
à qui est conféré le

GRADE DE MASTAIRE

Fait à Paris, le 04 11 2002

Le titulaire

[REDACTED]

N° PARI I 713459

le Président,



Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE
200206228

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



René BLANCHET

Ce document est imprimé sur du papier filigrané avec des encres réactives et ne peut être ni gommé ni raturé.

Il est affecté d'un numéro (N° xxx xxx./....) dont vous pouvez vérifier l'exactitude auprès du **Service Diffusion de l'Imprimerie Nationale** :

☎ 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97 (de la province)

03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97 (de la région Ile-de-France)

00 (33) 27 93 70 84 ou 00 (33) 27 93 70 97 (de l'étranger)



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ PARIS X

MAITRISE

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 28 octobre 1999 relatif aux habilitations de l'université Paris X à délivrer des diplômes nationaux de second cycle;

Vu les pièces justificatives produites par **M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ**
né le 21 avril 1974 à GRENADE ESPAGNE
en vue de son inscription à la
MAITRISE EN DROIT MENTION DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires,

LA MAITRISE EN DROIT MENTION DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN

est décernée à **M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ**

au titre de l'année universitaire 1999 - 2000

Fait à Versailles, le 26 FEV. 2001

Le titulaire

le Président,

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



A. LEGRAND



Daniel BANCEL

N° PARX

24391572

9904094 -1

Ce document est imprimé sur du papier filigrané avec des encres réactives et ne peut être ni gommé ni raturé.

Il est affecté d'un numéro (N° xxx xxx./....) dont vous pouvez vérifier l'exactitude auprès du **Service Diffusion de l'Imprimerie Nationale** :

☎ 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97

00 (33) 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97 (de l'étranger)



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE PARIS X

MAITRISE

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2000 relatif aux habilitations de l'université Paris X à délivrer des diplômes nationaux de second cycle;

Vu les pièces justificatives produites par **M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ**
né le 21 avril 1974 à GRENADE ESPAGNE
en vue de son inscription à la
MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires,

LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Mention PASSABLE

est délivrée au titre de l'année universitaire 2000 - 2001

à **M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ**

Fait à Versailles, le

3 MAI 2002

Le titulaire

le Président,

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

A. LEGRAND

Daniel BANCEL

N° PARX

31555-16

0010144 -2



Ce document est imprimé sur du papier filigrané avec des encres réactives et ne peut être ni gommé ni raturé.

Il est affecté d'un numéro (N° xxx xxx./....) dont vous pouvez vérifier l'exactitude auprès du **Service Diffusion de l'Imprimerie Nationale** :

☎ 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97

00 (33) 3 27 93 70 84 ou 3 27 93 70 97 (de l'étranger)



Felipe VI, Rey de España

y en su nombre

El Rector de la Universidad Complutense de Madrid



Considerando que, conforme a las disposiciones y circunstancias prevenidas por la legislación vigente,

Don Alberto José Molina Hernández

nacido el día 21 de abril de 1974 en Granada, de nacionalidad española,

ha superado los estudios universitarios correspondientes organizados por la Facultad de Derecho, conforme a un plan de estudios aprobado por el Ministerio de Educación y Ciencia,

expide el presente título universitario oficial de

Licenciado en Derecho

con validez en todo el territorio nacional, que faculta al interesado para disfrutar los derechos que a este título otorgan las disposiciones vigentes.

Dado en Madrid, a 20 de diciembre de 2016

El interesado,

Alberto José Molina Hernández

El Rector,

Carlos Andradón Hernanz

El Jefe de la Unidad de Títulos,

010A-095330

Registro Nacional de Títulos | 2017/125939

Código de CENTRO | 28027001

Registro Universitario de Títulos | 000460891



CLASE AL PAU/AMÉRICA
010A-095330

Nº REGISTRO NAL. DE TÍTULOS
2017/125939

CODIGO DE CENTRO
28027001

REGISTRO UNIV. DE TÍTULOS
000460891



Reverso del título universitario oficial de Licenciado en Derecho, expedido el día 20 de diciembre de 2016 a favor de Don Alberto José Molina Hernández, que supuso, en septiembre de 2016, los estudios conducentes al mencionado título, según un plan de estudios aprobado por Decreto de 11 de agosto de 1953 (B.O.E. 29-VIII-1953).

Foro para el registro de la información de títulos.





La Fundación Centro de Estudios Económicos y Comerciales (CECO)

Otorga el presente

DIPLOMA

con el grado de Apto a

ALBERTO JOSÉ MOLINA HERNÁNDEZ

Por haber acreditado su solvencia en el cumplimiento de los requisitos académicos en el Curso
**INIZADO EN TEORÍA ECONÓMICA, MERCADOS FINANCIEROS
Y RELACIONES ECONÓMICAS INTERNACIONALES**

Realizado en Madrid del 23 de septiembre de 2011 al 20 de julio de 2012

A handwritten signature in blue ink is visible above a black rectangular redaction box.

José Alberto Plaza Tejera

C.E.C.O.

REGISTRADO: LIBRO 19 PÁGINA 30

FECHA DE EXPEDICIÓN: SEPTIEMBRE DE 2012

CALIFICACIÓN:



JUNTA DE ANDALUCIA
EL DELEGADO PROVINCIAL DE LA
CONSEJERÍA DE TRABAJO E INDUSTRIA DE CÓRDOBA

CERTIFICA: Que D. Alberto Molina Hernández con D.N.I. [REDACTED]

ha participado con aprovechamiento en el curso de _____

EXPERTO EN COMUNIDADES EUROPEAS Expte. 14-104/98-J 14-3

impartido por LA CATEDRA DE ECONOMIA APLICADA DE LA UNIVERSIDAD DE CORDOBA

celebrado en CORDOBA

durante los días 22 de marzo al 30 de septiembre de 20 1999

en el cual se ha impartido el programa que se especifica al dorso.

Y para que conste expido el presente certificado,

En Córdoba, a 10 de enero de 2000



[REDACTED]

DORSO QUE SE CITA

TOTAL DE HORAS DEL CURSO:	700	TEORICAS	550
		PRACTICAS	150

PROGRAMA IMPARTIDO:

1. ORIGENES DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS. 15h.
2. PROCESO DE INTEGRACION ECONOMICA. 30h.
3. EL ORDENAMIENTO JURIDICO COMUNITARIO. 44h.
4. INSTITUCIONES DE LA COMUNIDAD EUROPEA. 46h.
5. FINANZAS Y PRESUPUESTO CEE. 27h.
6. ADHESION DE ESPAÑA A LA CEE. 25h.
7. LIBRE CIRCULACION DE MERCANCIAS Y UNION ADUANERA. 27h.
8. LIBRE PRESTACION DE SERVICIOS Y DERECHO DE ESTABLECIMIENTO. 27h.
9. LA CIRCULACION DE PERSONAS Y TRABAJADORES. LA POLITICA SOCIAL. 25h.
10. LIBRE CIRCULACION DE CAPITAL. 26h.
11. POLITICA DE LA COMPETENCIA. 34h.
12. POLITICA AGRARIA Y PESQUERA. 20h.
13. POLITICA DE TRANSPORTES. 20h.
14. POLITICA INDUSTRIAL. 25h.
15. POLITICA ENERGETICA. 26h.
16. INVESTIGACION Y DESARROLLO. 26h.
17. POLITICA REGIONAL. 33h.
18. LA PROTECCION DEL MEDIO AMBIENTE. 33h.
19. PROTECCION DE LOS CONSUMIDORES. 30h.
20. ARMONIZACION FISCAL. 25h.
21. POLITICA EMPRESARIAL. 27h.
22. LA UNION ECONOMICA Y MONETARIA. 25h.
23. RELACIONES EXTERIORES DE LA COMUNIDAD EUROPEA. POLITICA COMERCIAL CON TERCEROS PAISES. 15h.
24. INFORMACION SOBRE LA COMUNIDAD EUROPEA. 11h.
25. BASES DE DATOS Y CONEXION CON LAS FUENTES DE DOCUMENTACION E INFORMACION DE LA UE. 26h.
26. ORIENTACION PROFESIONAL. 20h.
27. PREVENCIÓN DE RIESGOS LABORALES. 10h.

Como encargado del Registro

CERTIFICO:

Que este Diploma ha sido asentado en el
Libro 10 Página 34 Asiento 25.225
12 de JUN 2000 de 20

El Encargado del Registro

Nº 043289



UNIVERSITE PARIS X NANTERRE

UNIVERSITE PARIS X NANTERRE

DIPLOME D'UNIVERSITE

Le Secrétaire Général de l'UNIVERSITE PARIS X, certifie que :

M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ

Né(e) le 21 avril 1974 à GRANADA

ESPAGNE

DIPLOME D'UNIVERSITE DE LANGUE, LITTERATURE, CIVILISATION FRANCAISES
Lors de la 1ère session 2000

Signature du titulaire

Nanterre, le 08 novembre 2000
Le Secrétaire Général



Gilles GAY

Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée ni gratifiée. L'université ne la délivre qu'une fois. Les maires et les commissaires de police français, les agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.



UNIVERSITE PARIS X NANTERRE

Numéro : 92 N- 9950050 -2

UNIVERSITE PARIS X NANTERRE

DIPLOME D'UNIVERSITE

Le Secrétaire Général de l'UNIVERSITE PARIS X, certifie que :

M. ALBERTO MOLINA HERNANDEZ

Né(e) le 21 avril 1974 à GRENADE

ESPAGNE

A obtenu le diplôme d'université de 2ème cycle intitulé :

DIPLOME D'ETUDES JURIDIQUES FRANCAISES

Lors de la 2ème session 2000

Signature du titulaire



Nanterre, le 09 novembre 2000
Le Secrétaire Général

Gilles GAY

Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée ni grattée. L'Université ne la délivre qu'une fois. Les maires et les commissaires de police français, les agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.